

CONVENTION DE FORMATION PROFESSIONNELLE

Établie conformément à l'article L. 6353-1 du Code du travail

Entre les soussignés :

L'organisme de formation :

Dénomination : [EN_SUSPENS - Nom de l'organisme de formation]

Représenté par :

SIRET : [EN_SUSPENS - SIRET]

N° de Déclaration d'Activité : [EN_SUSPENS - Numéro de Déclaration d'Activité]

L'employeur (client) :

Organisme : Mairie de Romans

Représenté par : [EN_SUSPENS - nom du responsable / DRH]

SIRET : [EN_SUSPENS]

Adresse : [EN_SUSPENS]

Il a été convenu et arrêté ce qui suit :

Article 1 – Objet

Le présent contrat a pour objet la réalisation par l'organisme de formation d'une prestation de formation professionnelle au bénéfice de **Jean DUJARDIN** (Agent territorial, Mairie de Romans).

Article 2 – Programme de la formation

Intitulé	Sécurité en Eau Vive
Objectifs	Maîtriser les techniques de sécurité en milieu aquatique à courant rapide. Prévention des risques, secours aux personnes en difficulté.
Durée	14 heures (2 jours)
Modalités	Alternance théorie (salle) et pratique (terrain eau vive)

Article 3 — Dates et lieu de la formation

Jour 1	mardi 2 juin 2026
Jour 2	jeudi 4 juin 2026
Lieu	Stade Eau Vive de Saint-Pierre-de-Bœuf (42)

Article 4 — Effectif

Cette convention est établie pour 1 stagiaire : **Jean DUJARDIN**.

Article 5 — Prix et modalités financières

[EN_SUSPENS — Tarif et conditions financières à définir]

Article 6 — Dédit

En cas d'abandon de la formation par le stagiaire, sauf cas de force majeure dûment reconnu, les sommes dues pour la totalité de la formation resteront acquises à l'organisme de formation.

Pour l'organisme de formation

Fait à _____, le 01/06/2026

Pour l'employeur

[EN_SUSPENS - Nom du signataire]

Fait à _____, le __/__/____